

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise à bail d'un local sis à Marseille 13012, Route d'Enco de Botte, destiné à  
l'installation d'une maison du bel âge.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes du bel âge, le Département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du bel âge.

Ces structures de proximité sont destinées à accueillir les personnes du bel âge et à leur prêter assistance dans les actes de la vie quotidienne, notamment en leur apportant une aide dans les démarches administratives en ligne auxquelles elles ne sont pas nécessairement habituées.

Dans cette perspective, un bien en location correspondant aux critères recherchés a été retenu. Il s'agit d'un local situé dans une copropriété à Marseille 13012, 1,3,5 Route d'Enco de Botte. Ce local, d'une superficie approximative de 240 m<sup>2</sup>, se situe en rez-de-chaussée dudit immeuble.

Le loyer annuel est de 48.000 € net hors charges. Le montant des charges de copropriété n'est pas connu à ce jour.

Le Département prendra à sa charge la taxe foncière et la taxe d'ordures ménagères.

Les honoraires de négociation de 8.640,00 € TTC seront supportés par le Département.

Eu égard à la difficulté de trouver un local adapté au projet envisagé dans ce secteur géographique, cette prise à bail constituerait une opportunité pour la collectivité, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet, et de l'approbation de ces sommes par les services du Domaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci après

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

